

M. le Président/ Mme la Présidente Tribunal administratif de Melun

43 rue du général de Gaulle Case postale 8630 77 008 Melun cedex

Lizy-sur-Ourcq, le 25 mai 2019

Réf: ML/MG/19-05-25

Objet: dossier n°1903467

Ourcq

c/ Commune de Lizy-sur-

MAIRE DE LIZY-SUR-OURCQ

MAXENCE GILLE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE Monsieur le Président, Madame la Présidente,

Nous avons bien reçu la requête de présentant un recours pour excès de pouvoir visant l'annulation de notre délibération du 25/02/2019 révisant les droits de place et stationnement des fêtes foraines et cirques.

Après avoir pris connaissance du mémoire du requérant, nous avons pris les renseignements juridiques nécessaires pour comprendre ce qui nous est reproché.

Il en ressort que nous ne contestons pas que cette délibération n'est pas conforme au droit en vigueur, ce que nous ignorions au moment où nous l'avons prise.

Aussi nous nous engageons à la réviser lors de notre prochain conseil municipal qui se tiendra le 24 juin 2019, pour faire disparaitre la mention interdisant les cirques avec animaux sauvages.

Nous ne manquerons pas de vous transmettre la nouvelle délibération qui viendra remplacer celle contestée par et sollicitions donc une ordonnance de désistement.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame la Présidente, en l'expression de ma haute considération.

Maxence GILLE

PLACE DE VERDUN, 77 440 LIZY-SUR-OURCQ - TELEPHONE : 01 60 01 70 35 - TELECOPIE : 01 60 01 70 84 SITE INTERNET : <u>www.lizy-sur-ourcq.com</u> Email : accueil@lizy-sur-ourcq.com